

RITUEL

DE L'ORDRE FRANCISCAIN SÉCULIER

*Révision de la traduction
à partir de l'original latin
à la demande du CIOFS*

7 novembre 2018



SACRÉE CONGRÉGATION
POUR LES SACREMENTS
ET LE CULTE DIVIN
Prot. n. CD 1613/83

FAMILLES FRANCISCAINES ORDRE FRANCISCAIN SÉCULIER

À la demande du Très Révérend Père Joseph Angulo, Ministre Général du Tiers Ordre Régulier de Saint François, au nom des Ministres Généraux des Familles Franciscaines et aussi du Conseil International de l'Ordre Franciscain Séculier, par lettre du 5 octobre 1983, en vertu des pouvoirs accordés à cette Sacrée Congrégation par le Souverain Pontife Jean-Paul II, nous approuvons et confirmons volontiers le texte du Rituel de l'Ordre Franciscain Séculier, rédigé en langue latine et annexé à ce Décret.

Qu'il soit fait mention de la confirmation accordée par le Siège Apostolique en imprimant le texte. De plus, deux exemplaires de ce texte imprimé seront transmis à cette Sacrée Congrégation.

Aucune disposition contraire ne pouvant être opposée.

Au Siège de la Sacrée Congrégation pour les Sacrements et le Culte Divin, le 9 mars 1984, en l'année jubilaire de la Rédemption du genre humain.

JOSEPH Card. CASORIA
Préfet

† VERGILIO NOÈ
Archev. Tit. de Voncaria
Secrétaire



Le texte intitulé *Rituale Ordinis Franciscani Saecularis* est conforme à l'original approuvé et confirmé par la Sacrée Congrégation pour les Sacrements et le Culte Divin par Lettre du 9 mars 1984 (Prot. n. CD 1613/83).

Fr. JOSEPH ANGULO, T.O.R.
Au nom des Ministres Généraux des Familles Franciscaines
et du Conseil International OFS

À Rome le 28 avril 1984
Mémoire du B. Luchesio



PREMIÈRE PARTIE

RITUEL DE LA PROFESSION

NOTES PRÉLIMINAIRES

I. NATURE DE LA PROFESSION DANS L'OFS

1. Beaucoup d'hommes et de femmes, d'époux et de célibataires, et beaucoup de prêtres diocésains, appelés par Dieu à parcourir le chemin de perfection de la vie évangélique en suivant l'exemple et la forme de vie de François d'Assise, à participer à son charisme et à le rendre présent dans le monde, promettent de suivre Jésus Christ et de vivre l'Évangile en Fraternité, en entrant dans l'Ordre Franciscain Séculier. Ainsi le don inestimable du Baptême est rendu visible en eux et se réalise d'une manière toujours plus pleine et fructueuse.
2. L'Église a toujours eu en grande estime cette forme de vie, suscitée par le Saint Esprit « pour le bien de l'Église et de la communauté humaine »¹ et a veillé à ce que, grâce aux Règles approuvées par les Souverains Pontifes Nicolas IV, Léon XIII et Paul VI, cette forme de vie soit, au fil des ans, dûment adaptée aux besoins et aux attentes de l'Église.
3. Les Franciscains séculiers, réunis en Fraternité et en union d'esprit avec tout le peuple de Dieu, célèbrent le mystère du Salut, révélé et communiqué dans le Christ, par des prières, des actions de grâces et en renouvelant leurs promesses d'une vie nouvelle.

II. CARACTERE NORMATIF DU RITUEL DE L'OFS ET SON ADAPTATION

4. La Constitution *Sacrosanctum Concilium* affirme : « Pourvu que soit sauvegardée l'unité substantielle du Rite romain, on admettra des différences légitimes et des adaptations à la diversité des assemblées, des régions, des peuples, surtout dans les missions »². Selon ce critère, les Fraternités Franciscaines Séculières répandues à travers le monde, conscientes de la valeur salvifique particulière de leur expérience, veulent prolonger et réaliser, en chaque peuple et en chaque culture déterminée, le mystère du Verbe Incarné, Sauveur de tous les hommes.
5. Que les rites et les prières proposés dans ces célébrations s'inspirent de la tradition de la Fraternité Franciscaine Séculière, ainsi que des rituels en vigueur *ad experimentum* en différentes nations, et qu'on les adapte aux mentalités et aux diverses réalités des Fraternités répandues à travers le monde.

¹ Paul VI, Lettre apostolique *Seraphicus Patriarcha* (24 juin 1978), dans AAS 70, 1978, 454.

² Vatican II, Constitution sur la sainte liturgie *Sacrosanctum Concilium*, n. 38.



6. La réalisation de ce travail d'adaptation incombe surtout aux Conseils nationaux. Les rites ayant trait à l'Admission et à la Profession doivent être tenus pour normatifs quant à leurs éléments essentiels tels qu'ils sont indiqués pour chaque rite.
7. En chaque nation et contexte culturel, le Rituel de l'OFS doit manifester de manière appropriée le Don de l'Esprit ainsi que le propos de vie évangélique propres à l'Ordre Franciscain Séculier.
Ceci implique, d'une part, l'assimilation des éléments culturels valables de chaque région, mais exige aussi d'autre part la fidélité à la vocation franciscaine séculière et à sa catholicité, c'est-à-dire à l'unité entre toutes les Fraternités et de celles-ci avec l'Église.

III. LES RITES QUI ACCOMPAGNENT LES ETAPES DE LA VIE DANS L'OFS

8. Les étapes par lesquelles les candidats sont incorporés à l'Ordre Franciscain Séculier après un temps convenable d'apprentissage et de préparation sont : le temps de formation d'au moins une année, et la « Profession » de la Règle, ou Engagement de Vie Évangélique. S'y ajoute le renouvellement de la Profession. Toute la Fraternité est tenue à cet itinéraire graduel.
9. L'Église, par le prêtre et le Ministre qui représente la Fraternité, l'Église accepte l'engagement et la Profession de ceux qui promettent d'observer la vie et la Règle de l'Ordre Franciscain Séculier ; par sa prière publique, l'Église demande pour eux la grâce et les secours de Dieu ; elle leur communique sa bénédiction et associe leur Engagement ou Profession au Sacrifice eucharistique.

1. *Rite de l'Initiation*

10. Le Rite de l'initiation qui précède le temps de la formation, doit être simple et sobre. Il convient que l'Admission ou Entrée ait lieu au cours d'une célébration de la Parole de Dieu et dans le cadre de la Fraternité.
11. Les éléments qui doivent être clairement et nettement mis en lumière par le candidat sont les suivants :
 - a) la demande et aussi la volonté de faire l'expérience de la vie évangélique, selon la forme de François d'Assise ;
 - b) ayant l'intention et étant dans la disposition d'esprit d'un possible engagement futur à vivre cette forme de vie, avec l'aide de la Fraternité, en communion et en harmonie avec toute la Famille Franciscaine.



12. Prennent part à ce Rite :
- les candidats ;
 - le prêtre, l'Assistant spirituel de l'OFS ou le supérieur de la Fraternité religieuse franciscaine à laquelle la Fraternité séculière est spécialement rattachée. En cas de nécessité, un autre prêtre peut être délégué : il lui revient de présider le Rite liturgique.
 - le Ministre de la Fraternité, qui reçoit les nouveaux membres au nom du Conseil de la Fraternité³. Au cours de la célébration, il doit occuper un lieu approprié à l'accomplissement de sa fonction ;
 - toute la Fraternité.

Si, pour de justes motifs, le Rite de l'initiation est célébré sans la présence d'un prêtre, le Ministre préside la célébration et accepte les candidats au temps de la formation.

Peut précéder ou suivre le Rite d'entrée, un acte fraternel communautaire de salutation à l'égard de ceux qui commencent, dans une expression de joie et d'engagement fraternel.

2. Rite de l'Engagement de Vie Evangélique ou Profession

13. Comme la Profession est par sa nature un acte public et ecclésial, elle doit être célébrée en présence de la Fraternité. Il convient que la Profession se fasse au cours de la célébration de l'Eucharistie ou, du moins, dans une célébration liturgique appropriée de la Parole.
14. La nature de l'Engagement de Vie Evangélique est celle-ci :
- le renouvellement de la consécration et des promesses du Baptême et de la Confirmation. Cela signifie : Consécration à Dieu, dans son Peuple, avec toutes les conséquences qui en découlent relativement à la vie d'union avec Dieu et à l'adhésion à son dessein salvifique, par une consécration qui est à vivre dans le monde ;
 - la volonté de vivre l'Evangile, en suivant saint François d'Assise ;
 - l'incorporation dans l'Ordre Franciscain Séculier, qui est une union harmonieuse de tous les frères et sœurs, qui ont promis de vivre l'Evangile à l'exemple de saint François d'Assise, en demeurant dans leur vocation séculière ;
 - la volonté de vivre dans le monde et pour le monde. Sur ce point, la Profession veut être un ferment évangélique et une décision de collaborer à l'édification d'un monde plus fraternel.
Les prêtres diocésains confirment aussi par la Profession, les engagements et les promesses de leur vocation presbytérale propre et spécifique.
 - la volonté de vivre l'Évangile durant toute la vie. Cette dimension est l'expression de la générosité liée aux secrets intimes du cœur, et aussi l'acceptation de l'issue incertaine des décisions, indissociables de toute option humaine permanente et de quelque importance ;
 - la confiance du candidat qui dispose du secours de la Règle de l'OFS et de la Fraternité. Que le candidat se sente en effet guidé et aidé par la Règle approuvée par l'Église, et qu'il expérimente la joie de s'être engagé sur le chemin de la vie évangélique avec de nombreux frères et sœurs, desquels il peut

³ Cf. Règle OFS art. 23.



recevoir et auxquels il peut aussi donner. Incorporé dans une Fraternité locale, qui est une cellule de l'Église, il apportera sa contribution au renouvellement de toute l'Église.

15. Les éléments dont il est question ci-dessus, doivent être réunis dans une unique formule de Profession, ou bien être exprimés sous forme de dialogue. Certains de ces concepts fondamentaux, comme le service de Dieu et de l'Église, peuvent ne pas être explicitement exprimés dans la formule, du moment qu'ils sont constamment répétés durant toute la célébration, ou qu'ils sont toujours à la base d'un acte tel que l'engagement de vie évangélique.
16. L'Engagement de Vie Évangélique est reçu par le Ministre au nom de l'Église et de la Fraternité. Le prêtre préside ce Rite comme témoin de l'Église et de l'Ordre.
17. Mais dans des circonstances exceptionnelles, lorsque le manque de prêtres le conseille et l'impose, le candidat émet sa Profession en présence de la Fraternité : le Ministre de la Fraternité préside alors la célébration de la Parole (ou un autre frère ou sœur) si les circonstances l'exigent. Le Ministre reçoit alors la Profession, et les membres profès de la Fraternité en sont témoins.

3. Rite du Renouvellement annuel de l'Engagement de Vie Évangélique ou Profession

18. La Profession ou Engagement définitif, peut être précédée et préparée par un Engagement temporaire, à renouveler chaque année, mais en ne dépassant pas trois ans, puisqu'il s'agit d'une préparation en vue de l'Engagement définitif.
19. Cette option est proposée pour des raisons pédagogiques, c'est-à-dire en fonction de la formation convenable et graduelle des membres et de leur entrée dans la Fraternité Séculière ; c'est pourquoi, le renouvellement est fait avec l'intention requise par la préparation pédagogique.
20. Ce Rite de renouvellement annuel peut être accompli au cours d'une célébration de la Parole, avec une formule très simple. Les lectures et l'ensemble du Rite seront organisés de la manière la plus opportune. Mais s'il se fait au cours d'une célébration liturgique, que le célébrant prononce une brève homélie.



CHAPITRE I

RITE D'INITIATION DANS L'ORDRE FRANCISCAIN SECULIER

1. Le Rite d'admission, qui précède le temps de formation, débute par un chant approprié.
2. Que le Rite soit simple et qu'il se déroule dans le cadre de la Fraternité (cf. Notes préliminaire, n°12).

DESCRIPTION DU RITE

3. Il convient que le Rite d'initiation ait lieu à l'intérieur d'une célébration appropriée de la Parole de Dieu.

Rites initiaux

4. Le Rite commence par le Signe de Croix et quelques mots de salutation de la part du prêtre qui préside.
5. Ensuite un frère ou une sœur de l'OFS, ou le prêtre lui-même, adresse une monition en ces mots ou d'autres semblables :

Que le Dieu qui nous a appelés à vivre en fraternité la forme de vie évangélique qui trouvera son accomplissement dans la Profession ou Engagement de Vie Evangélique, qu'il a lui-même révélée à François d'Assise, nous rassemble aujourd'hui, pour que nous recevions ceux qui, poussés par le Saint Esprit, ont demandé l'Entrée dans l'Ordre Franciscain Séculier et désirent commencer le temps de formation. Renouvelons maintenant notre foi en l'Esprit-Saint et implorons-le de nous accorder par ce Rite, la grâce de promouvoir pour eux en Fraternité une formation appropriée et qu'il nous accompagne de sa grâce pour l'acquérir.

6. Après la monition, le Prêtre dit :

Prions.
Seigneur Dieu,
qui as envoyé ton Fils Jésus Christ
afin qu'il soit pour nous le chemin, la vérité et la vie,
accorde à ceux qui demandent leur admission dans l'Ordre Franciscain Séculier
et à nous tous,
de nous attacher avec soin aux paroles de l'Evangile
et de nous rendre dociles à les observer.
Par le Christ notre Seigneur.

Tous :
Amen.



Célébration de la Parole de Dieu

7. **Avant la lecture de la Parole de Dieu, on lira cette exhortation de saint François (2LFid, 86).**

Écoutons la Parole de Dieu dans l'esprit du bienheureux Père François qui nous exhorte ainsi :

« Je vous prie et implore, dans la charité qui est Dieu,
de recevoir avec humilité et charité
ces paroles odoriférantes de Notre Seigneur Jésus Christ,
de les mettre en œuvre avec bienveillance et de les observer parfaitement »

8. **Première lecture, Rom 6, 3-11:**
« **Marchons dans la nouveauté de la vie** »

Frères :

Nous tous qui par le baptême avons été unis au Christ Jésus, c'est à sa mort que nous avons été unis par le baptême. Si donc, par le baptême qui nous unit à sa mort, nous avons été mis au tombeau avec lui, c'est pour que nous menions une vie nouvelle, nous aussi, comme le Christ qui, par la toute-puissance du Père, est ressuscité d'entre les morts.

Car, si nous avons été unis à lui par une mort qui ressemble à la sienne, nous le serons aussi par une résurrection qui ressemblera à la sienne. Nous le savons : l'homme ancien qui est en nous a été fixé à la croix avec lui pour que le corps du péché soit réduit à rien, et qu'ainsi nous ne soyons plus esclaves du péché. Car celui qui est mort est affranchi du péché.

Et si nous sommes passés par la mort avec le Christ, nous croyons que nous vivrons aussi avec lui. Nous le savons en effet : ressuscité d'entre les morts, le Christ ne meurt plus ; la mort n'a plus de pouvoir sur lui. Car lui qui est mort, c'est au péché qu'il est mort une fois pour toutes ; lui qui est vivant, c'est pour Dieu qu'il est vivant. De même, vous aussi, pensez que vous êtes morts au péché, mais vivants pour Dieu en Jésus Christ.

Parole du Seigneur.

Tous :

Nous rendons grâce à Dieu !

9. **Psaume responsorial (Ps 23) :**

R/ Voici le peuple de ceux qui cherchent le Seigneur.

1. Au Seigneur, le monde et sa richesse,
la terre et tous ses habitants !
C'est lui qui l'a fondée sur les mers
et la garde inébranlable sur les flots. **R.**
2. Qui peut gravir la montagne du Seigneur
et se tenir dans le lieu saint ?
L'homme au cœur pur, aux mains innocentes,
qui ne livre pas son âme aux idoles
(et ne dit pas de faux serments). **R.**
3. Il obtient, du Seigneur, la bénédiction,
et de Dieu son Sauveur, la justice.



Voici le peuple de ceux qui le cherchent !
Voici Jacob qui recherche ta face ! *R.*

4. Portes, levez vos frontons, +
élevez-vous, portes éternelles :
qu'il entre, le roi de gloire !
Qui est ce roi de gloire ? +
C'est le Seigneur, le fort, le vaillant,
le Seigneur, le vaillant des combats. *R.*

5. Portes, levez vos frontons, +
levez-les, portes éternelles :
qu'il entre, le roi de gloire !
Qui donc est ce roi de gloire ? +
C'est le Seigneur, Dieu de l'univers ;
C'est lui, le roi de gloire. *R.*

10. *Deuxième lecture*, Marc 1, 12-15:
« *Convertissez-vous et croyez à l'Évangile* »

† Lecture de l'Évangile selon saint Marc

En ce temps-là, Jésus venait d'être baptisé.

Aussitôt l'Esprit pousse Jésus au désert et, dans le désert, il resta quarante jours, tenté par Satan. Il vivait parmi les bêtes sauvages, et les anges le servaient.

Après l'arrestation de Jean, Jésus partit pour la Galilée proclamer l'Évangile de Dieu ; il disait : « Les temps sont accomplis : le Règne de Dieu est tout proche. Convertissez-vous et croyez à l'Évangile. »

Acclamons la Parole de Dieu.

Tous :

Louange à Toi, Seigneur Jésus !

11. *Le Célébrant prononce une brève homélie. Il peut, de manière adaptée à la circonstance, inviter les frères et sœurs à partager la parole évangélique.*

Le Rite d'Admission

12. *L'un des candidats, au nom de tous (ou bien tous ensemble) exprime le désir d'entrer dans l'Ordre Franciscain Séculier. Le Ministre, au nom de la Fraternité, reçoit leur demande. Tout cela peut se faire sous forme de dialogue selon ces termes ou d'autres semblables.*

Ministre :

Que les frères et sœurs *N.N.*, qui demandent à faire leur entrée dans la Fraternité, s'avancent :



Candidats :

Frères et sœurs, nous ici présents, nous demandons d'entrer dans cette Fraternité de l'Ordre Franciscain Séculier, pour vivre avec plus d'engagement et de zèle la grâce et la consécration de notre Baptême et pour suivre Jésus Christ selon l'enseignement et l'exemple de saint François d'Assise. Nous avons ainsi l'intention de travailler dans notre état de vie, à la gloire de Dieu et à l'accomplissement de son dessein d'amour envers les hommes.

Ministre :

La Fraternité accepte votre demande avec une grande joie.
C'est pourquoi je vous reçois
afin que vous commenciez le temps de la formation et de l'expérience.

Le Prêtre célébrant :

L'Église et la Famille Franciscaine
acceptent et confirment l'expression de votre volonté.
Que le Seigneur vous accorde de persévérer dans votre propos
et d'être au milieu du monde un ferment de vie évangélique.

Tous :

Amen. Nous rendons grâce à Dieu.

Cette acclamation peut être remplacée par un chant ou un geste approprié, selon les coutumes locales.

Remise de l'Évangile et de la Règle

13. Le Ministre ou le Célébrant, selon la coutume locale, remet à chacun l'Évangile et la Règle de l'OFS en disant :

Frère, sœur, la Règle et la vie des Franciscains séculiers consistent en ceci :
Observer l'Évangile de Notre Seigneur Jésus Christ
en suivant les exemples de saint François d'Assise.
Fais du Christ l'inspirateur et le centre de ta vie envers Dieu et les hommes.

14. Selon la coutume locale, le Ministre peut donner à chacun un signe distinctif de l'Ordre (un Tau ou autre chose).

15. Suit la prière universelle ou la prière des fidèles et le Notre Père.

16. Enfin le Ministre s'adresse aux nouveaux membres de la Fraternité avec ces mots ou d'autres semblables :

Frères et sœurs, la Fraternité est très heureuse de vous promettre
de vous accompagner au cours de votre itinéraire
de son amitié, de ses prières et du témoignage de sa propre vie.
Par votre présence et votre communion
vous augmentez notre nombre et notre force.
Soyez les bienvenus !



17. Les frères et sœurs échangent le baiser de paix, pendant que l'on exécute un chant approprié.

La Bénédiction

18. Le Rite se termine par la bénédiction de saint François :
Que le Seigneur vous bénisse et vous garde.

R.
Amen.

Qu'il vous montre son visage et vous prenne en pitié.
R.
Amen.

Qu'il tourne vers vous son visage et vous donne la paix.
R.
Amen.

Que le Seigneur vous bénisse † le Père, le Fils et le Saint Esprit.
R.
Amen.



CHAPITRE II

RITE DE L'ENGAGEMENT DE VIE ÉVANGÉLIQUE OU PROFESSION

(à accomplir pendant la messe)

19. Le Rite qui est décrit dans ce chapitre s'accomplit pendant la Messe.
20. On célèbre la Messe du jour ou, selon les rubriques, la Messe votive de notre Père saint François ou celle de saint Louis ou bien de sainte Élisabeth de Hongrie. Pour ce qui concerne les chants et les exhortations, on aura en tête les textes du chapitre II de la Règle et des textes bibliques sur lesquels s'appuie la norme de vie de l'OFS.
21. Le Ministre de la Fraternité reçoit la Profession assis en un emplacement adéquat bien préparé ; les sièges de ceux qui vont faire Profession sont disposés dans le chœur de manière à ce que les fidèles puissent bien voir toute l'action liturgique.
22. Tout ce qui est nécessaire pour la célébration eucharistique et pour le Rite de la Profession est préparé.

RITE D'ENTREE

23. Le peuple et les membres de la communauté étant rassemblés et tout ayant été rituellement disposé, pendant que le prêtre s'avance vers l'autel on chante l'introït de la Messe. Ceux qui vont faire Profession se placent aux endroits qui leur ont été indiqués. Puis la Messe commence.
24. Après la salutation du Célébrant un frère ou une sœur de l'OFS, ou le prêtre lui-même, prononce l'admonition suivante ou une autre semblable :

Nous voici rassemblés en Fraternité pour participer au Sacrifice eucharistique.

Au cours de cette célébration eucharistique,

les frères et sœurs N.N. vont émettre la Profession de vie évangélique dans l'Ordre Franciscain Séculier.

Aux actions de grâces à rendre au Père par le Christ,

s'ajoute aujourd'hui un nouveau motif de gratitude,

à savoir le don qu'il fait à ces frères et sœurs en les appelant

à vivre l'esprit des Béatitudes au milieu du monde,

et le don qu'il nous fait en agrégeant de nouveaux membres à notre Fraternité.

Appelés à suivre le Christ,

qui s'est lui-même offert au Père comme hostie vivante pour la vie du monde,

nous sommes de manière toute particulière aujourd'hui,

fermement invités à unir notre oblation à l'oblation du Christ.

25. On poursuit la Messe comme à l'ordinaire. L'acte pénitentiel peut revêtir une plus grande ampleur afin de correspondre davantage à l'esprit des pénitents.



LITURGIE DE LA PAROLE

26. La Liturgie de la Parole se déroule comme à l'ordinaire, excepté :
- les lectures peuvent être celles du jour ou peuvent être prises parmi les textes proposés en appendice, nn° 1-24.
 - le Credo peut être omis.

L'ENGAGEMENT DE VIE ÉVANGÉLIQUE OU PROFESSION

La demande

27. Après la lecture de l'Évangile, le Célébrant et le peuple s'assoient, ceux qui vont faire Profession restent debout. Le Ministre de la Fraternité invite les frères et sœurs qui doivent faire Profession à s'avancer et à exprimer publiquement leur volonté. Les candidats peuvent exprimer cette volonté soit à tour de rôle, chacun utilisant ses propres mots, soit par l'intermédiaire de l'un d'entre eux parlant au nom de tous. La demande peut se faire dans les termes suivants ou d'autres équivalents :

Nous demandons à être admis à professer la Règle de l'Ordre Franciscain Séculier.
L'expérience du temps de formation a confirmé notre conviction
que le Seigneur nous appelle à vivre l'Évangile
en suivant l'exemple de saint François d'Assise.

Ministre :

La Fraternité accueille votre demande et s'associe à votre prière, afin que l'Esprit Saint confirme en vous l'œuvre qu'il a lui-même commencée.

Homélie ou allocution

28. Les candidats à la Profession s'assoient, et suit l'homélie au cours de laquelle on exposera à partir des lectures bibliques les implications théologiques de l'Engagement de Vie Évangélique.

Questions

29. Après l'homélie, ceux qui vont faire Profession se lèvent. Le Célébrant les interroge en ces termes ou d'autres semblables :

Célébrant :

Frères et sœurs très chers, voulez-vous,
en présence de la Fraternité ici rassemblée et des autres frères dans le Christ,
embrasser la forme de vie évangélique
inspirée des exemples et des paroles de François d'Assise
et mise en lumière dans la Règle de l'Ordre Franciscain Séculier ?

Les Candidats à la Profession répondent tous ensemble :

Je le veux.



Célébrant :

Appelés à porter témoignage du Royaume de Dieu
et à construire avec les hommes de bonne volonté
un monde plus fraternel et évangélique,
voulez-vous être fidèles à cette vocation
et cultiver l'esprit de service propre aux Franciscains séculiers ?

Les Candidats à la Profession :

Je le veux.

Célébrant :

Devenus membres du Peuple de Dieu par le Baptême,
fortifiés dans la Confirmation par un nouveau don de l'Esprit
pour être témoins du Christ par la vie et par les paroles,
voulez-vous vous lier plus étroitement à l'Église
et collaborer à sa reconstruction permanente
et à sa mission parmi les hommes ?

Les Candidats à la Profession :

Je le veux.

Le Ministre de la Fraternité :

La Fraternité locale est signe visible de l'Église
qui est une communauté de foi et d'amour.
Vous promettez de collaborer avec tous les frères et sœurs
pour que la Fraternité soit une authentique assemblée ecclésiale,
une vivante communauté franciscaine.

Demande de la grâce divine

30. Le Célébrant demande ensuite l'aide du Seigneur en disant :
Prions.

Cette invitation peut fournir à tous l'occasion de prier quelques instants en silence, puis
le Célébrant continue :

Regarde, nous t'en prions, Seigneur, tes serviteurs ici présents
et répands dans leurs cœurs ton Esprit d'amour,
pour qu'ils soient capables, avec le secours de ta grâce,
de tenir leur Engagement de Vie Évangélique.
Par Jésus, le Christ, notre Seigneur.

Tous :

Amen.



Profession ou Engagement de Vie Évangélique

31. Après cette prière, deux frères ou sœurs déjà Profès se tiennent debout près du Ministre de la Fraternité pour servir de témoins qualifiés. Les candidats à la Profession s'avancent, à tour de rôle, vers le Ministre et lisent devant lui la formule de Profession :

Moi, N.N.,
puisque le Seigneur m'en a fait la grâce,
je renouvelle les Promesses de mon Baptême
et je me consacre au service de son Royaume.
C'est pourquoi je promets de vivre dans mon état séculier
(ou : dans mon état de prêtre diocésain)
tout le temps de ma vie
(ou : pour un an)
l'Évangile de Jésus-Christ dans l'Ordre Franciscain Séculier
en observant sa Règle.
Que la grâce de l'Esprit Saint,
l'intercession de la Bienheureuse Vierge Marie et de saint François
et la communion fraternelle
me soient toujours en aide
pour parvenir à la perfection de la charité chrétienne.

32. Le Ministre de la Fraternité ajoute :

Rendons grâce à Dieu.
En tant que Ministre je te reçois dans cette Fraternité de l'Ordre Franciscain Séculier.
Ton incorporation en elle
est cause de joie et d'espérance pour tous les frères et sœurs.

33. Lorsque tous les candidats ont fait Profession et que celle-ci a été acceptée par le Ministre, le Célébrant s'adresse à eux en ces termes ou en d'autres semblables :

Je confirme vos promesses au nom de l'Église.
Le Séraphique Père vous exhorte lui-même dans son Testament :
« Si vous observez ces choses,
soyez comblés au ciel de la bénédiction du Père très haut,
et soyez comblés sur la terre
de la bénédiction de son Fils bien-aimé avec le très saint Esprit Paraclet
et toutes les vertus des cieux et tous les saints ».

Tous :
Amen.

34. Si la coutume ou la culture locale le demande, on peut ici remettre des insignes de l'appartenance à l'OFS.



Conclusion du Rite de la Profession ou Engagement de Vie Evangélique

35. Ensuite les frères et sœurs présents manifestent leur joie par un signe approprié de paix et de bienveillance, pendant que l'on chante un chant approprié.
36. Le Rite se termine par la prière universelle ou prière des fidèles.

LA LITURGIE EUCHARISTIQUE

37. Pendant le chant d'offertoire, quelques-uns des nouveaux Profès peuvent apporter le pain, le vin et l'eau pour le sacrifice eucharistique.
38. À la communion, l'Eucharistie peut être reçue sous les deux espèces.
39. À la fin de la Messe, on peut utiliser la bénédiction solennelle « per annum », la première dans le Missel Romain restauré, c'est-à-dire la bénédiction de saint François comme à la fin du chapitre I, n. 18.



CHAPITRE III

RENOUVELLEMENT ANNUEL DE LA PROFESSION

40. Pour le renouvellement de la Profession ou Engagement de Vie Evangélique, il est nécessaire que soient présents le Ministre de la Fraternité et deux témoins. La Fraternité participe autant que possible au Rite du renouvellement.
41. Que le Rite soit accompli dans une célébration liturgique et sous la forme la plus simple (voir Préliminaires, n°20).
42. Si le Rite a lieu pendant une célébration de la Parole de Dieu, les lectures peuvent être choisies dans l'Appendice, nn°1-24.

Monition précédant le Rite du renouvellement

43. Avant de procéder au renouvellement de la Profession, le Célébrant s'adresse à l'assemblée de la manière suivante ou en termes équivalents :

Célébrant :

Poussés par la force de l'Évangile,
nous expérimentons nous-mêmes la vocation à recommencer toujours à nouveau
et à parfaire une continuelle conversion intérieure,
afin d'être conformés au Christ
et voués avec lui au service du Père et des frères.
Sur ce chemin de conversion permanente,
la persévérance est un don de Dieu.
C'est pourquoi, frères, présentons à Dieu nos prières,
pour qu'en progressant dans l'amour mutuel,
nous restions fidèles jusqu'à la fin.

Tous répondent à la monition du Célébrant :

Seigneur, regarde avec bienveillance
ceux que tu as appelés à la sainteté de la vie évangélique
dans la Fraternité Franciscaine Séculière.
Accorde-leur la grâce
d'accomplir l'Engagement de Vie Evangélique
qu'ils ont embrassé avec générosité et de tout cœur.
Nous te le demandons par notre Seigneur Jésus Christ. Amen.



Renouvellement de l'Engagement

44. **Ceux qui renouvellent leur Engagement de Vie Evangélique, peuvent utiliser la formule du n°31 ou bien la suivante :**

Moi, **N.N.**,
je renouvelle pour un an
mon engagement d'observer l'Evangile de notre Seigneur Jésus Christ,
en suivant l'exemple de saint François d'Assise,
conformément à la Règle de l'Ordre Franciscain Séculier.

Le Célébrant ajoute ensuite ces paroles de saint François :

Si vous observez ces choses,
soyez remplis de la bénédiction du Père céleste
et de son Fils bien aimé Jésus Christ
avec le très saint Esprit Paraclet
et toutes les vertus des cieux et de tous les saints.

Tous :
Amen.

Accueil du Renouvellement de l'Engagement

45. **Après la formulation du renouvellement, le Ministre de la Fraternité dit :**
En tant que Ministre de la Fraternité
je reçois le renouvellement de votre Profession.
Tous les frères et sœurs s'unissent à vous
afin de rendre grâce à Dieu pour ce don.

Conclusion du Rite

46. **Le Rite se termine par la prière universelle ou prière des fidèles, qui s'achève par la récitation du Notre Père et la prière suivante :**
Ecoute nos prières, Seigneur,
et accorde à ces frères et sœurs
qui vivent leur expérience quotidienne
au service de la communauté humaine
de pénétrer les choses de la terre
d'un authentique esprit évangélique.
Par Jésus, le Christ, notre Seigneur.

Tous :
Amen.



CHAPITRE IV

POUR LES ANNIVERSAIRES DE PROFESSION

47. C'est une coutume louable de célébrer les 25^e et 50^e anniversaires de la Profession. Si cela se fait pendant une célébration eucharistique, on célèbre la Messe correspondant à la liturgie du jour avec les oraisons « Pro gratiarum actione », selon les rubriques. On peut également prendre les Messes suggérées au n°20.

Monition après l'Homélie

48. Après l'homélie, le Ministre de la Fraternité ou l'un des frères ou sœurs présents prononce la monition suivante ou une autre, en termes équivalents :

Nous célébrons le vingt-cinquième (*ou* : cinquantième) anniversaire de nos frères et sœurs (*ou* : du frère, *ou* : de la sœur) N. N.

Durant ces années ils se sont appliqués à rendre présent le charisme de notre Séraphique Père dans la vie et dans la mission de l'Eglise, et ils se sont efforcés de construire un monde plus fraternel et évangélique pour que devienne effectif le Règne de Dieu. Joignons-nous à leurs actions de grâces et à leur volonté de conversion permanente.

Renouvellement de l'Engagement

49. Les frères et sœurs qui célèbrent leur jubilé renouvellent leur Engagement en ces termes ou d'autres équivalents :

Nous te rendons grâces, Seigneur,
de nous avoir appelés dans l'Ordre Franciscain Séculier.
Nous te demandons pardon
pour tous nos manquements, défaillances et transgressions
contre notre Engagement de Vie Evangélique et contre la Règle.
Accorde-nous, nous t'en prions, de retrouver
la ferveur et l'empressement du premier jour,
lorsque nous sommes entrés dans la Fraternité.
Nous renouvelons encore notre Engagement de Vie Evangélique
selon la Règle de l'Ordre Franciscain Séculier
jusqu'à la fin de nos jours.
Accorde-nous aussi de toujours vivre en harmonie avec nos frères
et de porter témoignage devant les plus jeunes
de ce si don grand reçu de Toi,
à savoir celui de la vocation franciscaine
pour faire de nous des témoins et instruments de la mission de l'Eglise parmi les
hommes,
annonçant le Christ par la vie et la parole. Amen.

50. Le Célébrant prononce ensuite l'oraison suivante :
Seigneur notre Dieu, Père de tous,



nous te rendons grâces pour l'amour et la bienveillance
que tu as montrés envers nous tes enfants.

Nous te prions donc
afin que ces frères et sœurs puissent,
grâce à ton aide,
mener à son accomplissement
l'Engagement de Vie Evangélique
auquel ils se sont autrefois engagés.
Nous te le demandons
par Jésus, le Christ, notre Seigneur.

Tous :
Amen.

Conclusion du Rite

51. Le Rite se termine par un échange de félicitations pendant que l'on chante le Cantique des créatures de saint François ou un autre chant approprié.



DEUXIEME PARTIE

LES RÉUNIONS DE LA FRATERNITÉ

NOTES PRÉLIMINAIRES

1. Dans l'Ordre Franciscain Séculier il y a les rencontres de Fraternité locale et les réunions de Conseil régionales, nationales et internationales.
2. Les objectifs de ces rencontres et de ces réunions sont indiqués dans la Règle : promouvoir la charité entre les membres et un accroissement de leur vie franciscaine et ecclésiale ; favoriser une plus grande communion tant ecclésiale que franciscaine de la Fraternité⁴.
3. Les rencontres sont de divers genres : de prière, de programmation du travail et d'entretien fraternel.
4. Dans les rencontres de la Fraternité, ordinaires ou statutaires, que soient fixés les temps suivants :
 - a. entretien fraternel ;
 - b. temps d'écoute et de partage de la Parole de Dieu⁵ ;
 - c. temps d'étude et de travail (selon le cas) ;
 - d. célébration de l'Eucharistie ou au moins de la Liturgie des heures adaptée.En cela une grande place est laissée aux initiatives des Conseils et des frères et sœurs.
5. Les prières proposées sont pour la plupart d'entre elles, tirées des écrits de saint François.

⁴ Cf. *Règle OFS* art. 22 et 24.

⁵ Cf. *ibidem*, art. 5.



CHAPITRE I

PRIÈRES POUR LE DÉBUT ET LA FIN DES RÉUNIONS DES FRÈRES

1. Les prières suggérées ici ont simplement une valeur indicative.

A) AU DEBUT DE LA REUNION

2. Lorsque les frères et sœurs sont réunis au lieu convenu et avant d'aborder toute autre chose, celui qui préside peut commencer ainsi la prière commune :

Président :

Au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit.

Tous :

Amen.

Président :

Très haut, tout puissant et bon Seigneur,
à toi appartiennent les louanges, la gloire, l'honneur et toute bénédiction.

Tous :

Louez et bénissez mon Seigneur,
rendez-lui grâce et servez-le en toute humilité.

Président :

Prions.

Tout-puissant, très saint, très haut et souverain Dieu,
bien suprême, bien universel, bien total, toi qui seul es bon,
puissions-nous te rendre toute louange, toute gloire,
toute grâce, tout honneur et bénédiction,
puissions-nous te rapporter toujours à toi seul tous les biens.
Qu'il en soit ainsi !

Tous :

Amen.

Ou bien :

Prions :

Dieu souverain et glorieux,
éclaire les ténèbres de mon cœur ;
donne-moi une foi droite, une espérance solide, une charité parfaite ;
donne-moi, Seigneur, de te connaître et de t'aimer assez
pour que je puisse accomplir ta volonté sainte qui ne saurait m'égarer.

Tous :

Amen.



3. On peut ajouter une brève lecture tirée de la sainte Écriture (appendice, nn°1-24) ou des écrits de saint François (Appendice, n°25).

B) A LA FIN DE LA REUNION

4. Selon les circonstances, on prend un temps de prière spontanée ou d'intercession pour les besoins de l'Eglise universelle et ceux de la Fraternité. Le Président peut ensuite utiliser la prière de saint François ou une autre de son choix :

Président :

Prions.

Dieu tout-puissant, éternel, juste et bon,
par nous-mêmes nous ne sommes que néant et indigence,
mais toi, à cause de toi-même,
donne-nous d'agir toujours selon ta volonté telle que nous la connaissons,
et de vouloir toujours ce qui te plait ;
ainsi nous deviendrons capables,
intérieurement purifiés, illuminés et embrasés par le feu du Saint-Esprit,
de suivre les traces de ton Fils, notre Seigneur Jésus-Christ,
et par ta seule grâce, de parvenir jusqu'à toi, Très-Haut,
qui en Trinité parfaite et très simple Unité,
vis et règnes et reçois toute gloire,
Dieu tout-puissant dans les siècles des siècles.

Tous :

Amen.

Ou bien :

Prions.

Dieu très bon,
qui es auteur de la paix et veux la charité :
accorde à tes serviteurs une vraie union à ta volonté,
pour que nous soyons capables de vaincre toutes les tentations
qui pourraient troubler notre paix.
Nous te le demandons par Jésus, le Christ, notre Seigneur.

Tous :

Amen.

5. Si un prêtre est présent, il peut donner la bénédiction avec la formule que saint François a utilisée pour bénir frère Léon, voir, Chapitre I, n°18.



CHAPITRE II

CÉLÉBRATION DU CHAPITRE DE LA FRATERNITÉ

6. **Après l’invocation du Saint-Esprit et la lecture d’un texte bref de la Sainte Ecriture (Appendice, nn°1-24) ou d’un écrit de saint François (Appendice n°25), celui qui préside fait la prière suivante :**

Dieu tout-puissant, très saint et très-haut, Dieu souverain,
Père saint et juste,
Roi et Seigneur du ciel et de la terre,
nous te rendons grâces à cause de toi-même,
parce que par ta sainte volonté
et à cause de ton Fils unique avec le Saint-Esprit,
tu as créé tous les êtres spirituels et corporels,
et après nous avoir faits à ton image et à ta ressemblance,
tu nous as placés dans le paradis.
Nous mettons notre confiance en toi
et nous te prions de nous éclairer
afin que nous puissions élire
ceux qui seront capables de diriger notre Fraternité.
Aide-nous à choisir ceux qui
par leur exemple, leurs vertus et leurs bonnes décisions
pourront gouverner notre Fraternité
pour qu’en communauté, elle vive l’Evangile de Jésus
dans l’esprit de saint François.
Nous te le demandons, par Jésus, le Christ, notre Seigneur.

Tous :
Amen.

7. **Suit l’élection, selon la norme des Constitutions. Celle-ci terminée, on rappelle aux élus leur propre vocation franciscaine et leur disponibilité à servir.**

8. **A la fin, le Président dit aux nouveaux élus (Rom 15, 13) :**
Que le Dieu de l’espérance vous donne en plénitude
dans votre acte de foi la joie et la paix
afin que l’espérance surabonde en vous
par la vertu de l’Esprit-Saint.

Tous répondent :
Louange à Dieu pour les siècles.

Le Président poursuit :
Prions pour ceux qui ont été élus,
afin que par leur service et leur animation
nous puissions tous vivre plus profondément notre foi,
et témoigner du Christ avec plus de courage
et coopérer à l’instauration du Royaume de Dieu.



Tous disent ensemble la prière suivante :

Père très bon,
fais que par le zèle des frères,
qui ont été appelés au service de notre Fraternité,
nous puissions mieux te connaître,
communiquer à tous ta connaissance
et vivre plus intensément la forme de vie évangélique
que tu as toi-même inspirée à François d'Assise.
Par Jésus, le Christ, notre Seigneur. Amen.



CHAPITRE III

ÉRECTION D'UNE NOUVELLE FRATERNITÉ

9. Le Rite qui est décrit en ce chapitre, se fait en un lieu approprié.
10. Préside celui qui a la faculté d'ériger la Fraternité

Introduction

11. Après la salutation initiale et une brève allocution du président, on lit l'article 22 de la Règle de l'OFS, comme suit :
« La Fraternité locale doit être canoniquement érigée : elle devient ainsi cellule première de tout l'Ordre et signe visible de l'Eglise, qui est une communauté d'amour. Elle devra être un lieu privilégié pour développer le sens ecclésial et la vocation franciscaine, et pour animer la vie apostolique de ses membres ».

12. Le Président dit ensuite la prière suivante :

Prions.

Accorde, Seigneur,

à nous qui sommes rassemblés en ton nom

d'éprouver comme de vrais frères

la présence au milieu de nous de ton Fils Jésus Christ

de telle sorte que notre joie en saint François soit complète.

Nous te le demandons par Jésus, le Christ, notre Seigneur.

Tous :

Amen.

Lecture biblique

13. Un lecteur fait ensuite une lecture biblique ; est proposé Rom 12, 4-13 :
Frères, en un corps unique, nous avons plusieurs membres...

Lecture et signature du document d'érection

14. Après cette lecture on fait celle du document d'érection de la nouvelle Fraternité et on le signe. On note aussi les noms des frères et sœurs qui la composent et ceux des responsables ou du Conseil de la Fraternité.
15. Ceci accompli, il convient de lire un bref passage de la Lettre de saint François *À tous les fidèles*.
16. Celui qui a érigé la Fraternité ou un responsable régional ou national peut ici adresser une parole de circonstance.



Prière commune et conclusion

17. La prière commune peut prendre la forme de la prière des fidèles avec en finale l'oraison suivante :

Notre Père, Dieu tout-puissant, source d'amour et d'unité,
fais que cette nouvelle Fraternité de l'Ordre Franciscain Séculier,
unie et animée par l'Esprit-Saint,
soit assidue à l'écoute de ta Parole
et à la prière en commun.

Que tous les frères et sœurs puissent y trouver force et inspiration
pour créer un monde plus fraternel
et apporter à tous les hommes un message de paix et de joie.
Par le Christ notre Seigneur.

Tous :
Amen.

18. On termine par un chant marial, par exemple le « Salve Regina ».



APPENDICE

I

TEXTES PROPOSÉS POUR LA CÉLÉBRATION DE L'ENGAGEMENT DE VIE ÉVANGÉLIQUE

A) Première lecture

1. **Gal 6, 14-18** : « *Que la croix de notre Seigneur Jésus Christ reste mon seul orgueil.* »
Frères, que la croix de notre Seigneur Jésus-Christ...
2. **Ep. 1, 3-10** : « *Il nous a d'avance destinés à devenir pour lui des fils par Jésus-Christ.* »
Béni soit Dieu, le Père de notre Seigneur Jésus-Christ...
3. **Col 3, 9-17** : « *Par-dessus tout cela, qu'il y ait l'amour ; c'est lui qui fait l'unité dans la perfection.* »
Frères, qu'il n'y ait plus de mensonge entre vous...
4. **1P2, 9-17** : « *Ayez au milieu des païens une conduite excellente.* »
Frères vous êtes une race élue...
5. **Jc 2, 12-18** : « *Celui qui n'agit pas, sa foi est bel et bien morte.* »
Frères, parlez et agissez comme des gens...
6. **1Co 12, 4-11** : « *Chacun reçoit le don de manifester l'Esprit en vue du bien de tous.* »
Frères, les dons de grâce sont variés...

B) Psaumes responsoriaux

7. **Ps 15, 1-2a et 5.7-8.11**
R/. (5a) : Tu es, Seigneur, ma part d'héritage.
8. **Ps 97, 1-4**
R/. Chantez au Seigneur sur la cithare car il a fait connaître son salut.
9. **Ps 132**
R/. Aimons-nous les uns les autres parce que l'amour vient de Dieu.
10. **Ps 36, 3-4.5-6.30-31**
R/. La loi du Seigneur dans le cœur du juste.
11. **Ps 24, 2-5.8-10**
R/. Conduis-moi Seigneur, dans ta vérité.
12. **Ps 91, 2-3.6-7.13-14**
R/. (6a) Que tes œuvres sont grandes, Seigneur.

C) Alléluia et Verset avant l'Évangile

13. **Ph 1, 21** : Pour moi vivre, c'est le Christ, et la mort est un gain.
14. **Mt 11, 25** : Tu as caché ces choses aux sages et aux intelligents et tu les as révélées aux tout-petits.
15. **Col 3, 14-15** : Par-dessus tout, ayez la charité, en laquelle se noue la perfection. Et que la paix du Christ règne en vos cœurs.
16. **Cf. Lc 10, 1.9** : Allez, proclamez dans les villes : le Royaume de Dieu est tout proche de vous, dit le Seigneur.
17. **Jn 15, 8** : C'est la gloire de mon Père que vous portiez beaucoup de fruit et que vous deveniez mes disciples.
18. **Ps 132, 1** : Voyez comme il est bon et agréable d'habiter en frères tous ensemble !



D) Evangiles

19. **Mt 5, 1-12** : « *Bienheureux les pauvres, les doux, les miséricordieux, les pacifiques...* »
Quand Jésus vit toute la foule...
20. **Mt 11, 20-30** : « *Tu as caché ces choses aux sages, mais tu les as révélées aux tout-petits.* »
Père, Seigneur du ciel et de la terre...
21. **Mt 12, 46-50** : « *Quiconque fait la volonté de mon Père est mon frère, ma sœur et ma mère.* »
Comme Jésus parlait à la foule...
22. **Lc 10, 1-9** : « *Allez ; c'est moi qui vous envoie.* »
Parmi ses disciples, le Seigneur en désigna encore...
23. **Jn 15, 1-8** : « *La gloire de mon Père, c'est que vous portiez beaucoup de fruit.* »
En ce temps-là, il dit à ses disciples : je suis la vraie vigne...
24. **Jn 17, 20-26** : « *Qu'ils soient un, comme Toi, Père, en Moi et Moi en Toi.* »
À l'heure où il passait de ce monde à son Père, les yeux levés au ciel... Jésus dit : je ne prie pas pour...

II

LECTURES FRANCISCAINES

25. Dans les réunions de la Fraternité, surtout dans les réunions ordinaires, et au moment de célébrer le chapitre, pour offrir aux frères des thèmes de réflexion, il est opportun qu'ils aient sous les yeux les écrits de saint François ou d'autres écrits tirés des sources franciscaines.
Indiquons seulement celles-ci : de saint François : *l'Exhortation à la Pénitence adressée aux frères et aux sœurs* (1LFid) ; la *Lettre à tous les fidèles* (2LFid) ; la *Première Règle, chapitres 22 et 23* (1Reg 22 ; 23) ; les *Psaumes des Mystères du Seigneur Jésus* (PsM).

III

PRIÈRES QUOTIDIENNES

26. Selon la Règle (art. 8) les Franciscains séculiers s'associent à la prière liturgique suivant l'une des formes proposées par l'Eglise, revivant ainsi les mystères de la vie du Christ.
27. Ces prières peuvent être :
 - a) *Laudes et Vêpres* en commun ou en privé. Ces célébrations sont à privilégier lors des rencontres de Fraternité.
 - b) Formes abrégées et adaptées de la *Liturgie des Heures* de l'Eglise locale.
 - c) *Petit office de la Bienheureuse Vierge Marie*.
 - d) *Les Psaumes des Mystères du Seigneur* (Office de la Passion) de saint François.
 - e) *Office des douze Pater* (ou *des douze Notre Père*) accompagné de courts textes bibliques et adaptés de la Liturgie des Heures, surtout que cette forme de prière est encore en usage dans beaucoup de régions, et qu'elle est utile en bien des cas.



SOMMAIRE

FAMILLES FRANCISCAINES ORDRE FRANCISCAIN SÉCULIER	1
PREMIÈRE PARTIE : RITUEL DE LA PROFESSION	3
Notes préliminaires	3
I. Nature de la profession dans l'OFS	3
II. Caractere normatif du Rituel de l'OFS et son adaptation.....	3
III. Les rites qui accompagnent les etapes de la vie dans l'OFS.....	4
Chapitre I : Rite d'initiation dans l'Ordre Franciscain Séculier	7
Description du Rite	7
Chapitre II : Rite de l'Engagement de Vie Évangélique ou Profession	12
Rite d'entrée.....	12
Liturgie de la Parole.....	13
L'Engagement de Vie Evangelique ou Profession.....	13
La liturgie eucharistique	16
Chapitre III : Renouveau annuel de la Profession	17
Chapitre IV : Pour les anniversaires de Profession	19
DEUXIEME PARTIE : LES RÉUNIONS DE LA FRATERNITÉ	21
Notes préliminaires	21
Chapitre I : Prières pour le début et la fin des réunions des frères	22
A) Au debut de la réunion.....	22
B) A la fin de la réunion	23
Chapitre II : Célébration du Chapitre de la fraternité	24
Chapitre III : Erection d'une nouvelle fraternité	26
APPENDICE	28
I. Textes proposés pour la célébration de l'Engagement de Vie Evangelique	28
A) Première lecture.....	28
B) Psaumes responsoriaux.....	28
C) Alléluia et Verset avant l'Évangile.....	28
D) Évangiles.....	29
II. Lectures franciscaines	29
III. Prières quotidiennes	29

